

## VILLE D'ANDUZE EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi 26 septembre 2024 à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle habituelle du Conseil, sous la présidence de Geneviève BLANC - Maire.

**Présents :** Geneviève BLANC, Sandrine LABEURTHRE, Guilhem LEMARIE, Danielle GROSSELIN, Henri LACROIX, Sylvie LEGEMBRE, Jacqueline BELLOT, Nelly MARION, Véronique MEJEAN, René HALTER, Rémi SAYROU, Pascale TRANIER, Murielle BOISSET, Malek BEDIOUNE, Philippe GAUSSENT, Jocelyne PEYTEVIN (16)

**Procurations :** Jean-Pierre SAMAMA à Danielle GROSSELIN, Florence CAUSSINUS à Malek BEDIOUNE, Jacques FAÏSSE à Henri LACROIX, Alexandrine BIANCO à Sylvie LEGEMBRE, Bonifacio IGLESIAS à Jocelyne PEYTEVIN, Geneviève SERRE à Murielle BOISSET (6)

**Absents :** Jean-Pierre SAMAMA, Florence CAUSSINUS, Jacques FAÏSSE, Alexandrine BIANCO, Geneviève SERRE, Bonifacio IGLESIAS (6)

**Secrétaire de séance :** Pascale TRANIER

**Date d'affichage :** 20 septembre 2024  
**Nombre de conseillers : En exercice** 22

**Date de la convocation :** 20 septembre 2024  
**Présents : 16    Votants : 22    Vote : 22 POUR**

#### **Délibération n° 2024-06-06**

**Le : 26 septembre 2024**

**Rapporteur : Guilhem LEMARIÉ**

**Objet : Convention d'Accompagnement numérique sur-mesure de l'incubateur des territoires avec l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)**

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a pour mission en tenant compte des particularités, des atouts et des besoins de chaque territoire, de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets, notamment en faveur de l'accès aux services publics.

À ce titre, elle apporte un concours humain et financier aux collectivités territoriales.

Un dispositif d'accompagnement numérique sur-mesure est proposé par l'incubateur des territoires de l'ANCT aux communes pour accélérer leur transition numérique.

Ce dispositif consiste en l'accompagnement de collectivités sélectionnées pour

- Identifier et hiérarchiser les besoins de la collectivité en matière de services numériques et de gestion et production de la donnée ;
- Identifier les solutions numériques adaptées qui répondent à ces besoins et peuvent être déployées sur le territoire ;
- Formuler des préconisations concernant le déploiement des solutions identifiées ;
- Identifier les ressources (humaines, financières, partenariales) mobilisables pour ce déploiement

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La commune d'Anduze souhaite participer à ce dispositif, il convient pour cela de signer une convention de partenariat avec l'ANCT.

Guilhem LEMARIÉ propose de l'autoriser à signer la convention annexée à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Ouï** l'exposé de **Guilhem LEMARIÉ,**

**Vu** les articles L. 1231-2-1 et L. 5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les articles L. 1431-1 et L. 1431-2 du Code de la Santé Publique ;

**Vu** l'article L. 2411-6 du Code de la Commande Publique ;

**Vu** la convention annexée à la présente délibération,

**Vu** la brochure annexée à la présente délibération,

**Considérant** qu'il convient de signer la convention de partenariat avec l'ANCT afin de participer au dispositif d'accompagnement sur-mesure par l'incubateur des territoires de l'ANCT ;

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,  
À L'UNANIMITE**

\_ **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention de partenariat avec l'ANCT annexée à la présente délibération, ainsi que tous documents liés au dispositif d'accompagnement sur-mesure.

\_ **DESIGNE** Laure CASSELAS référente.



*Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme  
Anduze, le 26 septembre 2024,*

**La Maire,  
Geneviève BLANC**